



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14/02/2023

Convocation du 08/02/2023

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 14/02/2023 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST –DUMONS Christophe – DEISS Gabriel –
Absents excusés : 01	FEIERABEND Florence – FOIS Jean – HOUPERT Bertrand – SCOVRON
Absents non excusés : 00	Charlène - GAROFALO Alexandro -ZIMMERMANN Bernard - HAUDRY
Vote par procuration : 00	Philippe.
Nombre de conseillers présents : 10	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : MANGIN Isabelle
Nombre de conseillers votants : 10	<u>PROCURATION</u> :

Secrétaire de séance : Christophe DUMONS

DCM 10/2023

Objet : Remboursement du prêt « privilège communes »

Classification : 7.1 Décision budgétaire

Le maire rappelle aux conseillers qu'un prêt de 400000€ avait été réalisé auprès du Crédit Mutuel en juin 2021 dont l'échéance est le 30 avril 2023.

Ce prêt avait été souscrit pour préfinancer les travaux réalisés en 2021 et 2022 en attendant le versement des aides octroyées ainsi que du versement du FCTVA 2021.

Comme ces montants ont été versés, la trésorerie actuelle de la commune permet à présent le remboursement par anticipation de ce prêt relais.

Le maire propose donc aux conseillers de rembourser par anticipation ce prêt.

Le Conseil, après avoir délibéré :

- Accepte le remboursement par anticipation du prêt de 400000€
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce remboursement anticipé

Adopté à l'unanimité des membres présents

DCM 11/2023

Objet : Transfert de Bail

Classification : 7.1 Décision budgétaire

Cette délibération annule et remplace la délibération du 01 février 2023.

Le maire rappelle aux conseillers la rencontre avec Mme Jeanne TARDIEU du CEN

Lorraine concernant la demande d'intégration de la parcelle 3 en section 2 dans la zone protégée du

Marais situé en aval. A cet effet, Mr Franck Houpert, l'exploitant de cette parcelle a été consulté et il a donné son accord.

Aussi et afin de permettre à la commune de mandater, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, manifestement dans un but d'intérêt général pour réaliser la préservation de la prairie humide en amont du marais de Léning, le Conseil Municipal décide de confier la gestion du site par un bail emphytéotique administratif au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

Un bail emphytéotique administratif d'une durée de 89 ans (du 27 mars 2023 au 28 mars 2112) est consenti moyennant une redevance annuelle de 1,00 € (un Euro) payable en une seule fois lors de la signature.

La parcelle donnée à bail est la suivante :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface
LENING	Katzenarm	02	003	1 ha 58 a 35 ca
Superficie totale				1 ha 58 a 35 ca

Cette parcelle communale est actuellement louée à M. HOUPERT de Virming, une rupture amiable du bail rural en cours sera effectuée et le bail rural sera remplacé par un bail rural à clauses environnementales conclu entre le CEN Lorraine et M. HOUPERT. Le fermage est perçu par le CEN Lorraine et reversé à la commune (sous réserve de paiement par l'exploitant).

Les frais de rédaction et d'enregistrement du bail sont à la charge du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine. La taxe foncière reste à la charge de la commune.

Le Conseil, après avoir délibéré :

- Accepte le transfert du bail au CEN
- Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour recevoir et authentifier ledit bail emphytéotique et autorise le maire adjoint, M. DUMONS Christophe à représenter la commune et signer l'acte en tant que bailleur

DCM 12/2023

Objet : Demande de subvention Fonds verts pour la rénovation de l'éclairage public

Classification : 7.5 subventions

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les luminaires du réseau d'éclairage public actuel sont équipés de luminaires Lampe au sodium haute-pression datant de plus de 20 ans.

Cette technologie est à présent obsolète et nécessite régulièrement au remplacement des ampoules ; cet automne 15 points lumineux ont nécessité une maintenance.

Aussi, il propose une opération de rétrofit de l'ensemble des luminaires concernés, soit 32 points. Cette opération prévoit d'installer ce nouvel éclairage sur les lanternes modèle « Thyria » en place.

Cette opération permettra de diminuer d'environ 35% la consommation d'électricité actuelle et diminuera également les coûts de maintenance.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de rétrofit de l'ensemble des luminaires concernés
- Décide la réalisation de ces travaux en 2023 et son inscription au budget 2023.

Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 37 084€ HT soit 44 500€ ttc

- Subvention DETR
34% du montant € HT des travaux soit 12800€
- Subvention FONDS VERTS :
45% du montant € HT des travaux soit 16687€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt (5000 €) et fond libre (2596€), soit 7596€

- Charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier
- Adopté à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire
Antoine ERNST*